

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014;

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5 ADMINISTRATION :

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 avril 2014;

5.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (article 176.1 et 176.2 du Code municipal);

5.3 Dépôt du rapport comparatif semestriel (1er janvier au 31 mars 2014);

5.4 Points d'information :

5.4.1 Lancement du concours photo pour le site Web;

5.4.2 Nouveau service textoville;

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

7.1 Avis de motion du règlement 244-05-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006;

8 RÉOLUTIONS :

8.1 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales et la fête nationale du Québec;

8.2 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

8.3 Invitation à la campagne de financement annuelle – souper aux homards à volonté;

8.4 Acquisition du bâtiment de la Caisse Populaire Desjardins Morilac – au 145, route 222;

8.5 Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

8.6 Octroi de contrat – rechargement des rangs 1 et 2;

8.7 Octroi de contrat – déneigement des chemins – saison 2014-2015;

8.8 Tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt;

8.9 Municipalisation de la rue Ferland;

- 8.10 Vente d'un terrain – rue Ferland;
- 8.11 Infrastructures – rue Fontaine;
- 8.12 Recours à la clause Durée et renouvellement de l'Entente intermunicipale des Loisirs — ville de Valcourt;
- 8.13 Demande d'achat de terrain – boulevard Industriel;

9 QUESTIONS DIVERSES :

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2014-05-105

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2014-05-106

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2014.

Il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 16.

Les sujets de la circulation des camions lourds en période de dégel, les dégâts d'eau au centre communautaire, la location de chalet et les drapeaux brisés au centre communautaire ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2014-05-107

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 25 avril 2014

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer au montant de deux cent trente-quatre mille six cent soixante-seize dollars et vingt cents (234 676,20 \$) préparée par la Directrice générale adjointe, couvrant la période du 29 mars au 25 avril 2014, soit adoptée.

5.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (article 176.1 et 176.2 du Code municipal);

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2013, transmis en vertu de l'article 966.3 du Code municipal.

Mme Francine Bergeron, comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a expliqué aux membres du conseil, avant la présente assemblée, les principaux montants du rapport et a commenté la situation financière de la municipalité de Racine. Des exemplaires du sommaire du rapport financier sont disponibles sur demande au bureau municipal.

5.3. Dépôt du rapport comparatif semestriel (1er janvier au 31 mars 2014);

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses devant le conseil.

5.4. Point d'information :

5.4.1 Lancement du concours photo pour le site Web

Le conseil annonce que les citoyens sont invités à participer à un concours photo qui se tiendra jusqu'au 22 août 2014. Les photos serviront à agrémenter les publications de la municipalité ainsi que le nouveau site Web.

5.4.2 Nouveau service textoville

Le conseil annonce que la municipalité offre maintenant aux citoyens de Racine d'être avisés par messages texte (texto ou SMS) de diverses alertes émises par les autorités municipales.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois d'avril est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2014-05-108

7.1. Avis de motion du règlement 244-05-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006

Avis vous est par les présentes donné par M. Michel Brien, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 244-05-2014 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS :

2014-05-109

8.1. Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales et pour la Fête nationale du Québec

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le bureau municipal soit fermé du 21 juillet au 1er août 2014 pour les vacances estivales de la construction.

Que le bureau municipal soit fermé les 23 et 24 juin 2014 unissant ainsi les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada.

2014-05-110

8.2. Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services aux petites villes afin de les soutenir dans toutes leurs

démarches, tant du côté du service d'animation estivale, de l'équipement de sport et de loisir, pour les élus municipaux en loisir, pour la famille, les bénévoles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie et bénéficier des nombreux avantages que ceux-ci offre aux municipalités, il n'en coûte que cent dollars (100 \$);

CONSIDÉRANT QU' les services offerts par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) seraient intéressants pour la municipalité.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité autorise Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à renouveler l'adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

Que le conseil autorise la somme de cent dollars (100 \$) afin d'avoir accès à tous les services disponibles;

Que le conseil mandate deux représentants des loisirs pour représenter la municipalité, soit M. Jasmin Desmarais et M. Adrien Steudler;

2014-05-111

8.3. Invitation à la campagne de financement annuelle – souper aux homards à volonté

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Valcourt et Région invite ses membres à leur campagne de financement annuelle « Souper aux homards à volonté »;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera à la salle de réception de la Place Robichaud à Valcourt, le vendredi 16 mai 2014 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les profits permettront à la Chambre de commerce de Valcourt et Région de réaliser le plan d'action établi pour la prochaine année : le développement de la Structure d'accueil régionale, le site Web, l'appartenance à notre Chambre de Commerce, l'organisation d'activités de réseautage dédiés aux gens d'affaires régionaux de Valcourt, le bottin téléphonique régional et autres nouveautés.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le maire François Boissonneault soit autorisé à assister à cette activité.

Que le conseil autorise la somme de quatre-vingt-dix dollars (90 \$) pour le souper, par personne.

2014-05-112

8.4. Acquisition du bâtiment de la Caisse Populaire Desjardins Morilac – au 145, route 222

CONSIDÉRANT QUE le presbytère ne fut pas entretenu depuis dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal actuel est un milieu de travail inadéquat et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le rendre conforme aux normes d'édifices publics est

trop onéreux;

CONSIDÉRANT QU' un registre portant sur le règlement 219-12-2012 pour la mise en conformité et le réaménagement de l'Hôtel de Ville de Racine a été ouvert en février 2013 et plus de 376 citoyens avaient été apposé leurs signatures;

CONSIDÉRANT le budget d'austérité 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont à prioriser tels l'entretien et l'amélioration du centre communautaire, les travaux de voirie, la relocalisation du parc industriel, l'avenir de l'église, etc.;

CONSIDÉRANT le prix d'évaluation professionnel fixé pour le montant de la vente à 80 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évaluation municipale fixée à 175 400 \$ (terrain et bâtiment);

CONSIDÉRANT le bail de location de cinq (5) ans signé avec la Caisse Populaire Desjardins Morilac avec possibilité de deux (2) renouvellements pour environ 500 p² à 15 \$ le pied carré par année;

CONSIDÉRANT le paiement à l'avance du loyer, par la Caisse Populaire Desjardins Morilac;

CONSIDÉRANT le partage des coûts d'aménagement de la réception commune payé en partie par la Caisse Populaire Desjardins Morilac;

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse Populaire Desjardins Morilac de rendre au milieu par la priorisation d'un projet visant son fonds d'aide afin d'arriver à une équation 0 \$, ce qui représenterait tout au plus 42 500 \$;

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine fasse l'acquisition du bâtiment de la Caisse Populaire Desjardins Morilac, soit le 145, route 222;

Que le dossier de la vente du presbytère soit offert à la Coopérative de développement de Racine ou tout autre organisme ou entreprise qui sera prêt à maintenir l'aspect architectural du bâtiment;

Qu'une réponse d'intérêt d'acquisition, positive ou négative, soit attendue, par l'une ou l'autre des parties intéressées d'ici douze (12) mois après le déménagement du bureau municipal;

Le conseiller M. Adrien Steudler, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2014-05-113

8.5. Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine se déclare satisfaite de l'entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux

personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine autorise la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à signer l'entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous documents relatifs à l'entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention telle que présentée.

2014-05-114

8.6. Octroi de contrat – rechargement des rangs 1 et 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recharger les rangs 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux (2) entrepreneurs à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	GRAVIER SASSÉ 0-20 MM	GRAVIER CONCASSÉ OU PIERRE CONCASSÉE MG-20B
Yves Fontaine & fils inc.	8,95 \$/tonne métrique*	17,95 \$/tonne métrique*
Entreprises Daniel Fontaine Inc.	11,49 \$/tonne métrique*	13,49 \$/tonne métrique*
*plus les taxes applicables		

CONSIDÉRANT QUE la mise en forme sera effectuée par la municipalité avec la niveleuse;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil mandate Yves Fontaine & fils inc. pour le gravier sassé 0-20 mm au coût de 8,95 \$ la tonne métrique plus pour les taxes applicables, pour 1500 tonnes, et Entreprises Daniel Fontaine inc. pour le gravier concassé ou pierre concassée MG-20b au coût de 13,49 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, pour 2700 tonnes, tel que mentionné à la soumission;

Que les travaux prévus devraient être effectués entre la fin du dégel et le 11 juillet 2014.

2014-05-115

8.7. Octroi de contrat – déneigement des chemins – saison 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire effectuer l'entretien et le déneigement d'une partie des chemins d'hiver par un entrepreneur, soit la partie à l'extérieur du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité six (6) entrepreneurs à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil mandate le plus bas soumissionnaire conforme, soit Stéphane Bombardier inc., pour l'entretien et le déneigement de 34,58 km de chemin d'hiver au coût de 2 515 \$ du kilomètre pour un total de 86 968,70 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné à la soumission.

2014-05-116

8.8. Tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE le tournoi est organisé dans le cadre de la campagne de collecte de fonds pour la maison des jeunes de Valcourt « L'Initiative »;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci remplace le tournoi annuel du maire pour ainsi faire place à l'ensemble des maires membres de l'entente des loisirs;

Il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise un forfait golf d'une somme de cent vingt dollars chacun (120 \$) pour la participation de M. le maire François Boissonneault, à la première (1^{ère}) édition du tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt qui aura lieu le 6 juin 2014.

2014-05-117

8.9. Municipalisation de la rue Ferland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite municipaliser la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QU' la municipalité a fait la demande de municipalisation de la rue Ferland à son propriétaire, M. Yvon Arès;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur des travaux publics a procédé à l'inspection dudit chemin et qu'à la suite de son rapport, il répond aux normes de prise en charge des chemins privés.

CONSIDÉRANT QUE la rue Ferland porte le numéro de lot 4 450 619 du Cadastre du Québec, soit le matricule 0241-86-3634;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur les Compétences municipales*;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De municipaliser la rue Ferland, portant le numéro de lot 4 450 619 du cadastre officiel du Québec;

De mandater Me Lucie Lavallée, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition de cette rue;

Que la municipalité effectuera des modifications au rond de virage au bout de la rue Ferland afin de faciliter le déneigement en période hivernale.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2014-05-118

8.10. Vente d'un terrain – rue Ferland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a reçu une demande d'achat d'un terrain, dont le lot est le 1 824 901 (matricule 0241-96-8249) lui appartenant sur la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de l'évaluation foncière au rôle actuel pour le terrain de la rue Ferland est fixée à 33 100 \$ pour une

superficie de 4 822,1 m²;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain, à l'origine, servait à titre de puits municipal;

CONSIDÉRANT le déploiement du réseau d'eau potable en 2001;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 824 901 est desservi par le réseau d'aqueduc de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le vote est demandé et le maire ne participe pas au résultat du vote

4 POUR
2 CONTRE

La proposition est acceptée, le conseil a résolu à la majorité des conseillers présents de vendre à Mme Jacinthe Labranche et M. Gabriel Bélanger Veilleux le lot 1 824 901 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 4 822,1 mètres carrés au prix d'évaluation de trente-trois mille cent dollars (33 100 \$), le tout suivant les conditions d'un projet de contrat à être préparé par un notaire au choix des acheteurs.

QUE les honoraires de notaire sont à la charge des acheteurs.

QUE la municipalité s'engage à condamner le puits situé sur ce lot.

QUE le maire, M. François Boissonneault et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

M. Claude Baillargeon et M. Adrien Steudler enregistrent leur dissidence sur ce point.

À 19 h 56, M. le maire se retire de la table du conseil.

À 19 h 58, M. le maire reprend sa place à la table du conseil.

2014-05-119

8.11. Infrastructures – rue Fontaine

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Jacques Fontaine s'est fait approcher afin de vendre les lots 5 037 526 et 5 037 527 sur la rue Fontaine afin d'y construire de nouvelles propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots cadre avec l'objectif d'accueil de nouveaux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la rue Fontaine fut construite en deux (2) parties soit les années 1986 et 1999;

CONSIDÉRANT QUE la première partie de la rue Fontaine (lot 1 825 751) fut reliée au réseau d'égout et que les infrastructures furent payées par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième partie de la rue (lot 1 825 746) n'est pas reliée au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT un refus, en 1999, du Ministère de l'environnement puisqu'aucune station d'épuration n'était construite à l'époque;

CONSIDÉRANT QU' un investissement, estimé de 38 716 \$ serait nécessaire afin de déployer les infrastructures d'égout;

- CONSIDÉRANT QUE la pente de la rue Fontaine est favorable à l'extension du réseau d'égout;
- CONSIDÉRANT QUE le prolongement peut accueillir jusqu'à sept (7) résidences;
- CONSIDÉRANT la vente éventuelle du lot 1 824 901 sur la rue Ferland;
- CONSIDÉRANT QUE le revenu de la vente devait profiter pour les payeurs des réseaux;
- CONSIDÉRANT QUE l'ajout de branchement d'égout ajoutant ainsi plus de payeurs contribue à la diminution de niveau de taxation du secteur;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reporter la décision à une date ultérieure.

2014-05-120

8.12. Recours à la clause Durée et renouvellement de l'Entente intermunicipale des Loisirs – ville de Valcourt – 2011-2014

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité, pour négocier l'Entente intermunicipale des Loisirs avec la ville de Valcourt, peut avoir recours à la clause 9 — *Durée et renouvellement* de l'entente intermunicipale des Loisirs;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, six (6) mois avant la fin de l'entente, faire parvenir à la ville de Valcourt, par un mode d'envoi permettant une preuve d'envoi et de réception, un avis écrit de non-renouvellement appuyé d'une résolution du conseil;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité ait recours à ladite clause 9 — *Durée et renouvellement* de l'entente intermunicipale des Loisirs afin de négocier une nouvelle entente avec la ville de Valcourt;

Que le conseil nomme les conseillers M. Adrien Steudler et M. Jasmin Desmarais, accompagnés de la Directrice générale, pour négocier avec les intervenants de la ville de Valcourt;

Que la municipalité transmette par un mode d'envoi permettant une preuve d'envoi et de réception, un avis écrit de non-renouvellement appuyé d'une résolution du conseil;

Qu'une demande de rencontre de négociation soit formulée par la présente.

2014-05-121

8.13. Demande d'achat de terrain – boulevard Industriel;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a fait l'acquisition de terrains à des fins industrielles;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a déterminé, par sa résolution no 96-203 du 3 septembre 1996, que le prix à payer pour l'achat de terrains à des fins industrielles dans le Parc Industriel de la municipalité de Racine est fixé à 0,861 \$ le mètre carré;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reporter la décision à une date ultérieure.

9. QUESTIONS DIVERSES :

M. Christian Beaudry annonce que les travaux de la caserne à Racine sont commencés.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 20 h 05 et se termine à 20 h 11.

Les sujets des points 8.9 et 8.12, l'invitation de M. Michaud au lancement de son livre qui aura lieu le 23 mai 2014 à 19 h ont été discutés.

2014-05-122

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Michel Brien propose la levée de la séance à 20 h 12.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière